

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2018-074

**PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
LA COMMUNE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LE PORT A TRAVERS LE PACTE
DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT
2018-2020**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 28 mai 2018 et affichée le
29 mai 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : **1.4 JUIN 2018**

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi 5 juin, le
Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton
4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe,
M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala
M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec
8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint,
M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia
Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid
Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante,
M. Brandon Incana, M. Hary Auber, Mme Sabine
Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot,
M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie
Auber, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Paulette Lacaptia
1^{ère} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint),
Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude
Maillot 9^{ème} adjoint), M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint (par
Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe), Mme Brigitte
Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona),
Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut),
Mme Catherine Gossard (par Mme Jasmine Béton
4^{ème} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca
Tiburce), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick
Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par
M. Wilfrid Cerveaux).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Karine Infante à
17h23.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau à
17h46.

Absent (s): Mme Firose Gador.

.....
.....

Affaire n°2018-074

**PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA REUNION
LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LE PORT A TRAVERS LE PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le projet de convention du Département de la Réunion relatif à la mise en œuvre du Pacte de Solidarité Territoriale validé en séance plénière du Conseil Départemental du 14 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » en date du 24 mai 2018,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juin 2018 relatif à l'approbation du partenariat 2018-2020 (sur la mise en œuvre du Pacte de Solidarité Territoriale) entre le Département de la Réunion, la Commune de Le Port, le CCAS de Le Port pour la mise en œuvre du PST,

Vu le projet de convention de partenariat tripartite pour la période 2018 – 2020,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Pacte de Solidarité Territoriale entre le Département de la Réunion, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port pour la période 2018-2020 ;

Article 2 : de valider les projets ainsi que les modalités techniques et financières de leur mise en œuvre ;

Article 3 : d'approuver la convention de partenariat tripartite pour la période 2018-2020 ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention, les plans de financements et les documents correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Olivier HOARAU